

COMPTE RENDU DE LA CAP DES IAE du 1er juin 2016

1.1 - SIÉGEAIENT À LA CAP

Pour l'Administration		Pour le Personnel		
Membres Titulaires et suppléants		Membres Titulaires		
B.MULLARTZ	Président	SNITEAT-UNSA	Alain STEUX	IDAE
M.BIANNIC	IGAPS			
M. MARAVAL	RAPS	SNITEAT-UNSA	Gaëlle DORDAIN	IAE
M. LILAS	RAPS	FSU/CGT/SUD	Sébastien HESSE	IAE
A.BELLANCOURT	Chef du BAAC	SNIAE-FO	Xavier SIMON	IAE
M. JOUMIER	DGER		Nathalie CAEL	IDAE
E. ORGERET	DGER			
F. SANTOS	DGAL			
P. SOLER	FAM	EFA/CGC	Hélène BROUCAS	IDAE
S. FRUGERE	SD MEC SG			
Experts de l'Administration:		Membres suppléants		
V.VEAU	ONF	SNITEAT-UNSA	Denis CASSARD	IDAE
Mme CANTIN	ONF	SNITEAT-UNSA	Anne JACOD	IAE
		SNIAE-FO	Pierre ZACHARIE	IAE
M.LEFAUCHEUR	FAM		Christine CHEVALIER	IDAE
M.TOURIER	DGER			
V.KLEEFSTRA	ASP	FSU/CGT/SUD	Stéphane LAULAIGNE	IAE
Assistaient, au titre de l'Administration				
		Experts:		
M.GROSSO	Adjoint chargé des IAE	SNITEAT-UNSA	Jérôme CHAUR	IAE
Corinne POTTIN	Assistant BAAC			
Anne Marie ROQUES	Gestionnaire IAE			SA
A.HUGUES	BAAC	SNIAE-FO	Catherine ALLAIN	
		EFA/CGC	Isabelle CHADOEUF	IAE
l'Administration du MEEM était représentée par				
Ghislaine RALLER-GUEYE		FSU/CGT/SUD	Eliane BOCQUET	IAE
Uyen DUONG				

Cette CAP, commencée le 1er mars à 9h30, s'est achevée le 1 mars à 20h.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès verbaux
- 2) Mobilités MEDDE et mobilités liées à la réforme territoriale en DREAL
- 3) Examen des recours MEDDE
- 4) Mobilités ONF, MAAF et établissements publics :
 - *mobilité générale ;*
 - *mobilités liées à la réforme territoriale en DRAAF ;*
 - *régularisations de mobilités (2e cercle, réintégrations,...)*
- 5) Intégrations et accueils en détachement (avec revue des modalités d'accueil selon les corps)
- 6) Examen des autres recours
- 7) Questions diverses :
 - *clôtures de la LA IAE 2015 et de l'examen professionnel 2013/2014 ;*
 - *clôture du TA IDAE 2015 ;*
 - *titularisations des agents déprécarisés en juin 2015 ;*
 - *autres points*

Le compte rendu ci-après a regroupé plusieurs points.

Une minute de silence à la mémoire de 2 collègues décédés

I – INTERVENTIONS LIMINAIRES:

Alain STEUX intervient pour le SNITEAT- UNSA et aborde les points suivants :

Lors des précédentes CAP, nous avons abordé certains sujets qui aujourd'hui n'ont toujours pas eu de réponse, et mot pour mots, nous pouvons les reprendre, ce qui n'est pas satisfaisant, vous en conviendrez !

Il s'agit de :

L'accès à l'examen professionnel d'IAE pour les techniciens au 8^{ème} échelon

La modification des textes, demandée à maintes reprises, visant à supprimer la limite du 8^{ème} échelon dans le corps des techniciens pour se présenter à l'examen professionnel d'IAE, n'est toujours pas aboutie : quand est-il de ce dossier ?

L'organisation de l'examen professionnel d'IAE

Le regroupement de deux années d'examen professionnel pour 2013/2014, mais également pour 2015/2016, conduit à augmenter la concurrence entre les lauréats et à réduire la fréquence d'accès au corps des IAE, ce qui pénalise la construction d'un parcours professionnel et tend à instaurer un système inégalitaire. Qu'en est-il de ce dossier ?

La gestion des parcours professionnels des collègues en PNA

Nous demandons par ailleurs que les agents en PNA soient bien gérés par leur ministère d'origine pour les actes de gestion dépendant de la CAP, conformément à l'article 2 du décret 2008-370 concernant la position normale d'activité. A savoir en particulier l'application des règles de mobilité promotionnelles pour ceux-ci.

Nous demandons une application claire de ces règles en CAP, même sur les postes MEEM.

Cette gestion différentielle n'est plus acceptable, il est urgent de clarifier ce qui relève de la maison d'emploi et ce qui relève du ministère d'origine au regard des textes régissant la PNA. Nous vous demandons que la note sur les parcours professionnels intègre ces précisions.

En matière de recours primes de collègues en PNA, nous considérons qu'il y a un vide juridique. En cas d'avis favorable de la CAP des IAE, le MEEM doit en appliquer la conséquence.

La révision de la note sur les parcours professionnel

La tendance observée de réduction de l'offre de postes, et plus particulièrement concernant les postes de niveau 2, se poursuit. La fréquence des restructurations (abandon de missions notamment) conduit à des coupures dans les parcours de carrière (réorientation, inégalité de déroulement par rapport à des possibilités de promotion...) qu'il n'est plus possible de considérer comme anecdotiques.

La réforme territoriale, de par son ampleur et ses conséquences compliquées et peu lisibles pour les agents, impose de repenser le mode de gestion d'un parcours de carrière de toute urgence.

La garantie de rémunération n'est qu'un outil provisoire mais ne résout pas de problème. L'application éventuelle du RIFSEEP ne pourra qu'aggraver certaines situations.

Nous demandons donc la révision en ce sens de la circulaire sur les parcours professionnels, afin de l'adapter à la nouvelle réalité des carrières au plus vite.

Nous demandons également que cette circulaire évolue vers une charte de gestion qui concerne TOUS les IAE, notamment ceux en PNA hors sphère MAAF.

Nous rappelons également l'importance du renforcement des MAPS par l'ouverture de postes de chargé de mission de niveau A+ (IDAE ou attachés principaux) assurant le suivi technique des dossiers avec les IGAPS. Ceux-ci auraient ainsi plus de temps pour rencontrer les agents, et le besoin de tuilage et de transmission d'informations serait assuré. La mission d'appui aux personnels nous semble devoir faire preuve de constance, y compris dans le temps, pour optimiser la gestion des ressources humaines. Ce suivi est d'autant plus important pour les agents qui, dans le cadre des réorganisations, se retrouvent sur des postes déclassés, ou sur des postes « à durée limitée » (c'est-à-dire affichés comme devant fermer à très court terme). Certaines situations constatées créent en effet un contexte insécurisant, générateur de mal-être pour les agents concernés.

Prime enseignement

Nous attirons l'attention sur la situation des IAE dans l'enseignement supérieur, qui souhaitent accéder au même niveau de primes que leurs collègues bénéficiant de la prime spéciale. Quelle est la position du MAAF sur ce dossier ? Nous rappelons également de manière plus globale la nécessité d'une clarification et d'une valorisation de la situation des IAE dans l'enseignement agricole, permettant de fluidifier les parcours entre les deux secteurs du ministère, demande formulée depuis très longtemps.

Organisation de la CAP

En matière d'organisation, nous souhaitons enfin revenir sur les difficultés liées à la mise en place de la téléprocédure pour les agents sollicitant des postes au MEEM : l'ouverture tardive de l'outil de consultation des postes au MEEM par rapport aux circulaires mobilités du MAAF, et la fermeture très rapide du logiciel de téléprocédure, n'ont pas facilité les démarches des IAE. Une mise en cohérence des dates de sorties des postes MAAF et MEEM serait une amélioration notable, ou alors une ouverture du logiciel jusqu'à la clôture de la circulaire MEEM.

Autres interventions liminaires

Les autres Organisations Syndicales ont abordé les points suivants :

SNIAE-FO :

Mobilité – déroulement de carrière : Des améliorations mais tout ne va pas bien. Des situations inacceptables et encore trop d'opacité.

Déplacements d'office d'IAE : En DDT des agents sont remerciés en total déni des règles et sans consultation de la CAP.

Prime spéciale : Double peine. Des postes côté 2 difficiles à obtenir. Les agents sont obligés de prendre des postes côté 1 et subissent des baisses des primes.

Cotation des postes : Certains IGAPS appliquent des règles personnelles. Inadmissible.

Tableau d'avancement : Non respect des règles. Refus d'IGAPS aléatoires qui ne tiennent pas compte des règles du MEEM – rupture d'égalité des IAE.

SEA : Désorganisation des services centraux qui pénalisent très fortement les agents des DDT. Il n'y a plus de confiance face à l'incompétence de la DGPE et de l'ASP. Des décisions fortes à prendre sauf si l'administration veut se débarrasser de cette mission.

ONF : L'Etat dans l'Etat. Toujours pas d'intervention du MAAF. Pas d'harmonisation des postes comme pour le MAAF. Pourtant, le MAAF reste le seul ministère de tutelle des IAE en poste à l'ONF. Proposition d'avancement : la CAP des IAE est l'unique commission compétente.

Enseignement supérieur : Les oubliés. Les IAE ont un régime indemnitaire défavorable. Demande d'élargissement du versement de la prime spéciale aux IAE en enseignement agricole.

Décroisement : Quel devenir des agents côté 2 qui sont décroisés ?

RIFSEEP : Quid de la demande de dérogation ?

Restructuration : Clarification de la position de l'administration sur l'ancienneté des agents en poste dans les régions fusionnées. Les messages sont contradictoires.

Taux pro/pro : Il ne doit pas y avoir de baisse supplémentaire.

Charte de gestion des IAE : L'arlésienne.

EFA CGC CFDT :

IAE en première ligne : Les IAE sont les premiers à devoir supporter les fusions et réorganisations. Perte de primes, problèmes pour trouver des postes, impossible d'obtenir des promotions. Toujours pas de 3^{ème} grade.

De plus en plus de services d'accueil demandent les 3 derniers entretiens professionnels alors que rien ne le demande où l'exige.

Téléprocédure : Des améliorations à apporter et à étendre à l'ONF. Il faut pouvoir modifier sa candidature et y ajouter des pièces.

Réorganisation : Les agents touchés par les réorganisations doivent pouvoir trouver un poste qui correspond à leur profil. La baisse constante des postes techniques rend les mobilités et les parcours difficiles. Les marges de manœuvre sont inexistantes suite aux réorganisations.

Arrêtés IAE : les arrêtés précisant le nombre de postes à pourvoir ne sont pas encore sortis alors que les concours vont avoir lieu. Rappel des 7 postes forestiers.

FSU CGT :

La loi travail reste un scandale. L'utilisation du 49-3 se complète par une pression et une discréditation des syndicats.

Au ministère :

Les IAE sont dans le goulot d'étranglement de l'austérité. Une politique de destruction est à l'œuvre. Le premier ministre vient d'annoncer une réduction de 2% des moyens de la fonction publique. Tout est fait pour la finance au mépris de l'intérêt général.

Si la loi travail passe, les fonctionnaires seront les prochains touchés.

Revendication d'un service public renforcé, en lutte contre la loi Travail. Appel à la grève 14 juin.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Le CTM qui se tient ce jeudi 2 juin apportera de nouvelles informations par la voix de la Secrétaire Générale.

Taux Pro-Pro

Le guichet unique, la DGAFP et le budget ont été saisis en 2014. Les Taux pro/pro des catégories C et B sont sortis il y a quelques semaines. Un arbitrage du Premier Ministre est en cours pour les IAE. La SG donnera l'info demain en CTM.

RIFSEEP

La demande de dérogation a été portée par le ministère pour le corps des IAE et corps des enseignants recherche. Dossier difficile, car il y a une pression importante pour harmoniser le RIFSEEP en interministériel. Un arbitrage doit balayer toutes les demandes de tous les ministères. Le résultat devrait arriver avant l'été.

Réorganisation

Le groupe de travail spécifique de suivi donnera un bilan prochainement notamment sur le classement des postes. L'objectif est d'avoir un nombre équivalent de poste côtés 2 et côtés 3 par rapport à la situation antérieure.

SEA

Le sujet sera largement évoqué au CTM.

Un plan d'action a été mis en place en mars-avril, il n'a donc pas encore porté ses fruits. Des efforts ont été faits pour le soutien des équipes par le renfort de vacataires. La Secrétaire Générale en parlera demain et notamment des motions venant des SEA.

La prime spéciale

La prime spéciale est liée au RIFSEEP. Le MAAF n'est pas assuré du succès de sa demande de dérogation pour les IAE. Il est dangereux de porter la dérogation RIFSEEP et demander en même temps la résolution du problème de la prime spéciale dans l'enseignement et les opérateurs. Le danger est de se voir imposer le RIFSEEP.

Donc, tant que l'arbitrage RIFSEEP n'est pas fait, le MAAF n'avance pas sur cette question d'élargissement de la prime spéciale. Si l'arbitrage est favorable, le travail d'harmonisation de la prime spéciale sera engagé.

Réorganisation territoriale

La conservation de l'ancienneté des agents est ce qui est prévu. Un message pédagogique sera délivré aux structures.

Charte de gestion et parcours professionnel

Difficile de raisonner corps par corps. La feuille de route du dialogue social prévoit un GT « étude sur la filière technique », qui concerne tous les corps techniques.

Renvoi à 2017 : l'étude apportera de la matière pour des évolutions substantielles.

Examen professionnel

Blocage du 8ème échelon. Toujours pas d'accord de la DGAFP. Une demande d'arbitrage est prévue qui devrait résoudre le blocage.

Deux sessions de l'examen professionnel seront organisées cette année. L'arrêté va sortir.

La PNA

En l'absence d'harmonisation, les agents en PNA doivent avoir les règles de gestion du MAAF.

Téléprocédure :

C'est la première année de mise en œuvre. Il y a des améliorations à faire notamment sur la plage d'ouverture, la bonne information des agents, la PM104, etc..

Commentaires SNITEAT-UNSA

Beaucoup de sujets sont renvoyés au CTM MAAF. Des éclairages ont été apportés, mais il y a de nombreux points sur lesquels des suites sont attendues : le MAAF n'avance toujours pas sur les questions de fusions de corps, de charte de gestion, et n'envisage pas de le faire avant les prochaines présidentielles, laissant aux futurs ministres la chance de récupérer la patate chaude.

II – APPROBATION DU PV DE LA CAP DES IAE :

Il n'y a pas d'approbation de PV de CAP

RECOURS:

Recours MEEM

Trois recours ont été déposés à cette CAP. Les trois recours concernaient le taux de modulation de la prime spéciale.

Recours MAAF

Six recours ont été déposés à cette CAP. Trois recours concernaient les taux de modulation de la prime spéciale et un portait sur la révision d'un entretien d'évaluation.

Un collègue a eu gain de cause sur la prime spéciale. Deux recours sont reportés à la prochaine CAP en attente de documents complémentaires.

BILAN la liste d'aptitude IAE 2016 et de l'examen professionnel 2013-2014

La Liste d'aptitude 2015 sera close d'ici quelques jours après retour des agents sur les propositions de postes (liste fermée). Voir intranet MAAF/ résultat des CAP.

Examen professionnel 2013/2014 : deux agents n'ayant pas fait mobilité vont recevoir une liste de postes fermés sur lesquels ils seront appelés à se positionner (prise de poste ou perte du bénéfice du concours). La liste complémentaire pourrait être mobilisée le cas échéant à l'issue.

Clôture du tableau d'IDAE 2015

Le bilan du TA 2015 est en cours, il intégrera les mobilités faites lors de cette CAP.

Les membres du SNITEAT-UNSA présents à la CAP

DORDAIN	Gaëlle	06 88 08 29 03	gaelle.dordain@loir-et-cher.gouv.fr
STEUR	Alain	06 15 06 40 60	alain.steux@pas-de-calais.gouv.fr
JACOD	Anne	03 45 83 21 71	anne.jacod@developpement-durable.gouv.fr
CASSARD	Denis	01 49 55 53 91	denis.cassard@agriculture.gouv.fr
CHAUR	Jérôme	05 61 10 61 34	jerome.chaur@agriculture.gouv.fr

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MOBILITES CYCLE MAAF, MEDDE, ONF, DGER
- ACCUEIL EN DETACHEMENT
- INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES IAE
- TITULARISATIONS DES AGENTS DEPRECARISEES EN JUIN 2015

PROCHAINE CAP : 30 NOVEMBRE ET 1^{ER} DECEMBRE 2016

**VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS
SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

